

Service administration générale

Acte n°2017-01

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant abrogation d'un détenteur
de la carte achat

VU le Code Général des collectivités territoriales, article L.1424-33,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2004 - 1144 du 26 octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat,

VU la délibération du 30 novembre 2009 du Conseil d'administration du SDIS, autorisant le président à désigner les porteurs de carte par arrêté,

VU la délibération du 30 mars 2012 du Conseil d'administration du SDIS, autorisant le président à procéder à toute modification de désignation de porteurs de carte par arrêté,

VU l'arrêté du président du conseil général en date du 3 avril 2015, portant désignation de M. Michel BENOIT en tant que président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours,

Considérant que la détention d'une carte achat par le sergent-chef Franck VIALA n'est plus nécessaire,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

L'arrêté du Président du conseil d'administration du SDIS en date du 5 décembre 2013 portant le sergent-chef Franck VIALA détenteur d'une carte achat est abrogé, à compter du 1er janvier 2017.

Article 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 3 :

M. le directeur départemental du Service d'Incendie et de Secours du Tarn est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

Certifié exécutoire compte tenu de la réception
en préfecture le :

et de la notification à l'intéressée le :

A Albi le : **31 MARS 2017**

Le président du conseil d'administration
du SDIS

Michel BENOIT

